

Le Conseil Municipal est convoqué le 26 octobre 2010 à 20 h 30 à la Mairie

Ordre du Jour : Droits de Prémption – Demandes de Subvention – Prêt du camion au Restaurant du cœur – Aménagement place du château – Centre de Loisirs : contrat enfance jeunesse - Redevance d’occupation du domaine public par France Télécom – Aménagement RD 207a carrefour Chemin de Costelongue – CCAA : crédit d’Equipement – Indemnité du Percepteur – Cession de terrain : réengagement du conseil - Questions diverses.

Présidence : Eric TORREILLES

Présents : M. Mme, Aubrun Maryline, Carrasco Sylvie, Fernandes Annie, Fesquet Pascal, Fossat Martine, Fraisse Bruno, Gosse Frédéric, Linssolas Anne, Saint Pierre Eric, Talagrand Philippe, Trillon Christian, , Weiss David,

Excusés : Astier Jean Louis, Jacquet Jean

Secrétaire : Eric Saint Pierre

Compte rendu affiché le

La séance est ouverte à 20 h 30

Mr le Maire donne le compte rendu de la dernière séance.

Le procès verbal de ladite séance est approuvé à l’unanimité.

Droits de Prémption :

Mr le Maire informe le conseil que nous n’avons pas reçu de déclaration d’intention d’aliéner ce mois ci.

Demande de subventions :

Mr le Maire fait part au conseil de trois demandes de subvention :

- la demande de subvention Solidarité Paysans Gard d’un montant de 100 €.
- La demande de subvention de l’association Française des Sclérosés en Plaques
- La demande de subvention de l’Association française contre les Myopathies

Le conseil après avoir délibéré, rappelant que pour des raisons budgétaires, la municipalité ne peut répondre favorablement à toutes ces demandes, décide de ne pas octroyer de subvention à ces associations.

Le conseil rappelle que la commune de Lézan vient en aide matériellement à certaines associations comme le Téléthon, les restaurants du cœur (mise à disposition de véhicules, d’équipements divers et du personnel territorial). D’autre part, la commission du CCAS de la commune, devrait allouer d’autres subventions aux associations caritatives venant en aide aux personnes en difficulté, au cas par cas, et en fonction de son propre budget.

Prêt du camion au restaurant du cœur : Monsieur le Maire fait lecture d’un courrier de Mr Mourier , responsable des transports au Restaurants du Cœur qui sollicite le renouvellement du prêt du camion pour l’acheminement des marchandises de Nîmes à St Christol les Alès.

Le conseil après avoir délibéré donne son accord pour le maintien de cette aide matérielle aux restaurants du cœur

Aménagement Place du Château : Mr Philippe TALAGRAND rappelle au conseil le projet d’aménagement du Parc du Château estimé à 100 000 € HT et présente les devis des entreprises ayant répondu à la consultation lancée auprès de quatre cabinets d’architectes paysagistes :

- SOLANUM
- Pierre MOUREY

- Cabinet RAMPON
- Xavier D'IVOIRE TERREVIVE

Deux cabinets nous ont transmis leur offre :

- SOLANUM avec un taux de rémunération de 11.5 %
- Cabinet RAMPON avec un taux de rémunération de 9 %.

Mr TALAGRAND indique que dans un premier temps une réunion sera organisée avec le cabinet retenu afin de faire part de nos attentes tout en respectant nos contraintes budgétaires. La mission du cabinet comprendra la réalisation de l'avant projet, du projet, du suivi du chantier jusqu'à la réception des travaux. Il rappelle au conseil que l'ensemble des travaux doit être terminé au plus tard fin 2011.

Le conseil, après avoir délibéré décide de retenir le cabinet RAMPON, moins disant, avec un taux de rémunération de 9 % du montant global des travaux pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du Parc du Château.

Il autorise Mr le Maire à signer toutes pièces nécessaires et à intervenir.

Accueil de Loisirs : Contrat enfance jeunesse : Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat enfance jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Gard arrive à échéance au 31-12-2010, et que dans la perspective applicable au 1^{er} janvier 2011 il convient de le renouveler pour une période de trois ans.

Le conseil après avoir délibéré décide de renouveler le contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations familiales du Gard et autorise Mr le Maire à signer le dit contrat.

Redevance d'occupation du domaine public par France Télécom

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, il convient de fixer le montant des redevances à percevoir auprès des opérateurs au titre de l'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunications.

Cette redevance n'a jamais été perçue par la commune, qui est en droit de demander le versement des quatre années antérieures.

Afin de régulariser la situation, il est proposé de réclamer le versement de cette redevance pour les années antérieures, soit de 2006 à 2009, d'appliquer pour ces années les tarifs en vigueur à cette date, et de réclamer celle due au titre de 2010.

Année 2006 (en fonction des installations existantes au 31 décembre 2006) :

30 €/ / km d'artère souterraine (soit 12,337 km) = 370,11 €

40 € / km d'artère aérienne (soit 5,792 km) = 231,68 €

20 € / m² pour les emprises au sol (soit 1,24 m²) = 24,28 €

Soit une redevance annuelle pour 2006 de 601,79 €

Année 2007 (en fonction des installations existantes au 31 décembre 2006) :

34,69 €/ / km d'artère souterraine (soit 12,337 km) = 390,95 €

42,26 € / km d'artère aérienne (soit 5,792 km) = 244,76 €

21,13 € / m² pour les emprises au sol (soit 1,24 m²) = 26,2 €

Soit une redevance annuelle pour 2007 de 661,91€

Année 2008 (en fonction des installations existantes au 31 décembre 2006) :

33.02 €/ / km d'artère souterraine (soit 12,337 km) = 407,36 €

44.03 € / km d'artère aérienne (soit 5,792 km) = 256,02 €

22.01 € / m² pour les emprises au sol (soit 1,24 m²) = 27,29 €
Soit une redevance annuelle pour 2008 de 689,67 €

Année 2009 (en fonction des installations existantes au 31 décembre 2006) :

35.51 € / km d'artère souterraine (soit 12,337 km) = 438 €
47.34 € / km d'artère aérienne (soit 5,792 km) = 274,19 €
23,67 € / m² pour les emprises au sol (soit 1,24 m²) = 29,35 €
Soit une redevance annuelle pour 2008 de 741,54 €

Année 2010 (en fonction des installations existantes au 31 décembre 2006) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, il convient de mettre en place la redevance RODP à percevoir auprès des opérateurs au titre de l'occupation du Domaine Public par les réseaux et installations de télécommunications, sur la commune de Lézan.

Pour l'année 2010, sur la base des installations existantes au 31 décembre 2006, la RODP est calculée comme suit:

35.53 € / km d'artère souterraine (soit 12,337 km) = 438,33 €
47.38 € / km d'artère aérienne (soit 5,792 km) = 274,42 €
23.69 € / m² pour les emprises au sol (soit 1,24 m²) = 29,37 €

Soit une redevance annuelle pour 2010 de 742,12 €

Le conseil après avoir délibéré décide à l'unanimité de réclamer la régularisation des versements des redevances dues des années 2006-2007-2008-2009-2010 soit un montant global de 3437.03 €.

Aménagement RD 207a Carrefour Chemin de Costelongue :

Mr TRILLON rappelle au conseil le projet de mise en sécurité du carrefour chemin de Costelongue et RD 207 A qui avait été adopté par l'assemblée délibérante lors du conseil du 4 Mars 2010. La demande de subvention, auprès du conseil général du Gard dans le cadre de la répartition des recettes provenant des amendes de police 2009 a été prise en compte pour un montant de subvention de 11 748 €.

Les services de la DGAIF ont été saisis pour la validation de ce projet réalisé sur une route départementale.

Mr TRILLON présente les devis réceptionnés suite à la consultation auprès de trois entreprises :

- SGTP Pas de devis correspondant aux travaux
- Entreprise GIRAUD 13 413.50 € HT soit 16 042.55 € TTC
- Entreprise MICHEL 15 050.00 € HT soit 17 999.80 € TTC

Le conseil , après avoir délibéré décide de retenir l'entreprise GIRAUD, moins disante, pour la réalisation de ces travaux. Il autorise Mr le Maire à signer toutes pièces nécessaires et à intervenir.

D'autre part , Mr TRILLON présente les devis de signalisation spécifique à l'environnement scolaire complétant la sécurisation des écoles , ainsi que l'achat de barrière de sécurité :

- PANNEAUX
- LRS 2776.84 € HT soit 3321.10 € TTC
- Lacroix 1962.80 € HT soit 2347.51 € TTC

Le conseil , après avoir délibéré décide de retenir l'entreprise LACROIX, moins disante, pour la réalisation de ces travaux. Il autorise Mr le Maire à signer toutes pièces nécessaires et à intervenir.

CCAA : Crédit d'Equipement :

Mr le Maire rappelle la délibération du Conseil Communautaire du 30 mars 2010 portant définition et répartition des crédits d'équipement attribués aux communes membres.

Le rapporteur fait présentation de l'opération engagée par la Commune, pour un montant prévisionnel de 17500 € HT et se présentant de la manière suivante : **TRAVAUX DE REHABILITATION DES ESPACES PUBLICS – EMBELLISSEMENT DU VILLAGE.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'opération d'investissement présentée, de solliciter le versement des crédits d'équipement affectés à la Commune par la Communauté des Communes et d'approuver la convention ci-jointe.

Le Conseil Municipal , ouï cet exposé et à l'unanimité

Décide :

- d'approuver l'opération d'investissement présentée, pour un montant prévisionnel de 17500 € HT.
- De solliciter le versement des crédits d'équipement attribués à la Commune par la Communauté des Communes autour d'Anduze
- D'autoriser Mr le Maire à signer la convention ci jointe , ainsi que toutes pièces nécessaires , à intervenir.

Indemnité du percepteur : Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, le conseil municipal après avoir délibéré décide d'octroyer l'indemnité de conseil à Mr le Trésorier de Lédignan d'un montant de 419.78 €.

Elargissement de voies communales :

Monsieur le Maire rappelle au conseil les différentes cessions gratuites qui ont été décidées lors des précédents conseils municipaux, notamment :

- Cession MIGRENNE , conseil municipal du 12 février 2008 , chemin de la Pillarde, section AK N°2310 pour une surface de 121 m2
- Cession HORENT, conseil municipal du 12 février 2008, chemin de Sauve, section AK N°2312 pour une surface de 76 m2.
- Cession JOUJOUX , conseil municipal du 9 novembre 2009, et du 17 mai 2010, chemin de la Fontaine du noyer , section AK 2363, pour une surface de 102 m2.
- Cession ROBLIN, conseil municipal du 9 novembre 2009, rue du 8 mai , section AL N°85p pour une surface de 25 m2 et AL N°86p, pour une surface de 96 m2.
- Cession CABANIS , conseil municipal du 17 mai 2010, chemin de Fondarène, section AK N°2348, pour une surface de 49m2.

Afin que les actes correspondants à ces cessions soient signés, Monsieur le Maire demande au conseil municipal actuel d'entériner à nouveau l'ensemble de ces décisions prises par les précédents conseils .

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer toutes pièces et tous actes nécessaires et à intervenir relatifs à l'ensemble de ces cessions en vue de l'élargissement des voies communales et conformément aux emplacements réservés à cet effet dans le Plan d'occupation des sols de la commune.

Questions Diverses :

Journées du Patrimoine : Martine FOSSAT informe le conseil que Gilbert SAUCON , Président de l'association Patrimoine , souhaiterait connaître les projets de la commune concernant l'organisation des journées du Patrimoine de 2011, afin d'organiser au mieux cette manifestation.

Ecole : Martine FOSSAT indique qu'elle ne désire plus faire partie de la commission école et souhaite s'investir dans d'autres domaines..

SMDE : Philippe TALAGRAND fait part au conseil que la délibération concernant le transfert de la Maîtrise d'ouvrage des réseaux de distribution d'énergie a été entériné le 8 octobre dernier par le Syndicat Mixte d'Electrification du Gard.

Budget : Pascal FESQUET informe le conseil du point budgétaire réalisé avec le secrétariat fin septembre. Il en ressort que chacun a su respecter les contraintes budgétaires relativement rigoureuses pour l'année 2010. Un point détaillé sera présenté au conseil courant décembre.

Journée citoyenne : Bruno FRAISSE et Pascal FESQUET font part au conseil du bon accueil du projet de journée citoyenne par l'ensemble des associations. Une autre réunion avec l'ensemble des participants et partenaires est prévue début janvier. Le conseil municipal donne son accord de principe pour l'organisation de cette journée.

Remerciements : Mr le Maire fait part au conseil des remerciements de Ludivine et Nicolas PEREZ.

Mr le Maire informe le conseil de la demande d'un auto entrepreneur afin de pouvoir intervenir dans le cimetière pour l'entretien et le fleurissement des tombes privées. Ils préviendront la municipalité lors de chaque intervention.

Bureau de la Directrice du Centre de Loisirs : des demandes de devis ont été demandées pour le changement des menuiseries auprès des entreprises locales :

- BLANCHER..... 2558.71 € HT soit 3060.21 € TTC
- CHAUDOREILLE 2350.00 € HT soit 2810.60 € TTC

Le conseil accepte le devis de l'entreprise Chaudoreille, moins disante, pour un montant de 2350.00 € HT soit 2810.60 € TTC.

Recensement de la population : le recensement de la population aura lieu début de l'année prochaine sur notre commune.

CCAA : Ouverture de la crèche : Mr le Maire informe le conseil que la micro-crèche est ouverte depuis le 18 octobre 2010. Elle accueille 22 enfants au total. Il est à noter qu'un réel besoin existait car cette structure affiche complet pour l'année 2011 et 2012.